

COMMISSION MOTOCROSS - Règlement MX 2018

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE CORSE DE MOTOCROSS 2018

Ce Championnat se déroulera conformément aux règles et règlements édictés par la FFM :
Les dispositions particulières sont prévues dans ce règlement :

PREAMBULE :

FONDEMENTS DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, la Fédération Française de Motocyclisme a notamment reçu délégation du Ministre chargé des Sports pour édicter les règles techniques et de sécurité propres aux activités motocyclistes.

PORTEE DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, tout organisateur de manifestations motocyclistes (associations affiliées ou non à une fédération délégataire ou agréée ainsi que toute personne physique ou morale) doit respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

LE CODE SPORTIF NATIONAL F.F.M

La réglementation édictée par la Fédération Française de Motocyclisme précise et complète en tant que de besoin les dispositions légales et réglementaires prévues par les textes définissant l'organisation des compétitions et manifestations sportives avec engins à moteurs, ainsi que les règles techniques et de sécurité et s'applique à l'ensemble des activités organisées sous l'égide de la F.F.M.

ART 1 : GENERALITES

La Ligue Motocycliste Régionale de Corse met en compétition un Championnat pour l'année 2018.

1 - 1 / Catégories

Catégorie 50 COMPETITION (50 cm³ – 2T / 7 à 11 ans) licences admises : NJ1, NJ2, et NJ3 + Guidon d'argent minimum

Le pilote devra avoir 7 Ans révolus le jour de la course et ne pas avoir 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Catégorie 65 COMPETITION (65 cm³ – 2T / 7 à 13 ans) licences admises : NJ1, NJ2, et NJ3 + Guidon d'argent minimum

Le pilote devra avoir 7 Ans révolus le jour de la course et ne pas avoir 14 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Catégorie 85 COMPETITION (85 cm³ – 2T / 9 à 16 ans) licences admises : NJ2, NJ3, NCO + guidon d'argent minimum pour les minimes. Plus CASM obligatoire pour les cadets.

Le pilote devra avoir 9 Ans révolus le jour de la course et ne pas avoir 17 au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Dans la Catégorie 85 COMPETITION seront extrait deux classements différents :

1/ 85 COMPETITION MINIME : (9 à 12 ans)

Le pilote devra avoir 9 Ans révolus le jour de la course et ne pas avoir 13 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

2/ 85 COMPETITION CADET : (13 à 16 ans)

Le pilote devra avoir 13 Ans révolus le jour de la course et ne pas avoir 17 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La catégorie 85 COMPETITION du Championnat de CORSE de Motocross sera également accessible aux pilotes de 11 ans minimum équipés d'une machine de 150 cm³ – 4T (classe 1 des R.T.S / FFM du 22 JUIN 2015).

Catégorie JUNIOR 125 / 2t (125 cm³/2t 13 à 18 ans) licences admises : NJ3, NCO, LUE et INJ + CASM obligatoire

Le pilote devra avoir 13 Ans révolus le jour de la course et ne pas avoir 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Catégorie MX2 (100 à 150 cm³ - 2T et 175 à 250 cm³ - 4T / à partir de 15 ans) licences admises : NCO, LUE et INT + CASM obligatoire

Le pilote devra avoir 15 Ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie MX1 (151 à 500 cm³ - 2T et 251 à 650 cm³ - 4T / à partir de 15 ans) licences admises : NCO, LUE et INT + CASM obligatoire

Le pilote devra avoir 15 Ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie VETERANS (125 cm³ - 2T à 650 cm³ - 4T / 35 à 99) licences admises : NCO, LUE et INT + CASM obligatoire

Le pilote devra avoir 35 Ans révolus le jour de la course et +.

Attention : Pour les licences INJ, INT et LUE seuls les licences délivrées par la FFM à des pilotes de nationalité Française seront acceptées.

Les pilotes titulaires d'une licence valide dans une autre ligue pourront participer aux épreuves mais ne seront pas classés.

Seuls les pilotes licenciés dans un club de CORSE pourront participer au classement du Championnat de CORSE.

Les pilotes détenteurs d'une licence "1 Manifestation" pourront participer aux épreuves se déroulant dans le cadre du Championnat de CORSE, mais ne marqueront aucun point dans ces Championnats (voir article 2-2).

1 - 2 / Titre en jeu

Un titre Champion de CORSE 2018 sera attribué :

Au premier de la catégorie "50 Compétition"

Au premier de la catégorie "65 Compétition"
 Au premier de la catégorie "85 cm³ Compétition Minime"
 Au premier de la catégorie "85 cm³ Compétition Cadet"
 Au premier de la catégorie "Junior 125 / 2t"
 Au premier de la catégorie "MX2"
 Au premier de la catégorie "MX1"
 Au premier de la catégorie "Vétérans"
 A la première Féminine dans chaque catégorie

1 - 3 / Chronométrage par transpondeurs

Le Chronométrage s'effectue par transpondeurs. Ils seront distribués le matin de l'épreuve. Ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve.

Pour assurer le maintien des transpondeurs sur les machines, des supports sont mis en vente sur chaque épreuve (10€).

Une caution de 150€ est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel (voir modalités D'engagement § 2.2).

Le montant de la location des transpondeurs est fixé à 10 euros par épreuve et inclus dans le montant de l'engagement.

ART 2 : ENGAGEMENT

2 - 1 / Modalités d'engagement

Engagement du Championnat à l'épreuve :

Inscription uniquement sur le site internet : www.ffm.engage-sports.com

Le montant de l'engagement pour 2018 est fixé à 70 Euros et se décompose comme suit :

57 € Club + 10 € transpondeur + 3 € Frais administratif et financier Engage-Sports = 70 €

Attention : Les inscriptions seront closes 10 Jours avant l'épreuve, toutefois les pilotes retardataire auront la possibilité de s'inscrire jusqu'au 7ème jours avant l'épreuve moyennant une pénalité de 30 Euros (100 Euros au lieu de 70).

Aucune inscription ne pourra être faite après cette date.

Catégories	Type de licence	Montant Engagement Par épreuve :	Où s'engager ?	Comment ?
50 COMPETITION	NJ1, NJ2, NJ3	70 Euros	ffm.engage-sports.com	Sur le site : ffm.engage-sports.com Lors de la première participation : 1/ créer son compte pilote
65 COMPETITION	NJ1, NJ2, NJ3	70 Euros	ffm.engage-sports.com	
85	NJ2, NJ3	70 Euros	ffm.engage-sports.com	

COMPETITION				2/ Demander son numéro de course 3/S inscrire sur la ou les épreuves Pour les épreuves suivantes : 1/ S'inscrire sur l'épreuve en vous identifiant par votre compte Pilote
JUNIORS	NJ3, NCO, LUE, INJ	70 Euros	ffm.engage-sports.com	
MX2	NCO, LUE, INT	70 Euros	ffm.engage-sports.com	
MX1	NCO, LUE, INT	70 Euros	ffm.engage-sports.com	
VETERANS	NCO, LUE, INT	70 Euros	ffm.engage-sports.com	

Pour Infos : LMRC, Chez Mr Vincent DUSSOLLIER, Lieu-dit ACCITAJA 20213 FOLELLI

Tel : 06.01.47.04.74

Email : vincent.lmrc@orange.fr

Ceci est obligatoire même pour les personnes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure d'engagement bloquée.

Les confirmations d'engagement seront envoyées aux pilotes par mail à partir du moment où ceux-ci auront satisfait aux conditions d'engagement et auront respecté la procédure.

En cas d'absence injustifiée, le droit d'engagement sera encaissé par le club organisateur. Un nouveau chèque de caution sera alors exigé afin de pouvoir participer aux épreuves restantes. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de Motocross. Le Jury de l'épreuve interdira la participation d'un pilote qui n'est pas à jour de ses droits de caution, au moment du contrôle administratif.

Pour toute absence, il est impératif de prévenir le Délégué et /ou le club organisateur par courrier, télécopie ou mail ou sur le site engage-sports (forfait) Les messageries ou répondeurs téléphoniques ne seront pas pris comme "preuve d'avoir averti". (seul les certificats médicaux seront pris en compte)

Dans le cas contraire le montant de l'engagement sera encaissé et ne sera pas remboursé.

2 - 2 / Numéros de course

Les numéros de course devront être demandés au Délégué sur le site ffm.engage-sports.com avant de s'engager. Ils seront attribués, par ce dernier, au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de CORSE. Le pilote, participant au Championnat (article 1.1), le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves.

Cependant, un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les pilotes inscrits dans les épreuves de Championnat de France MOTOCROSS), peut demander à ce que ce même numéro lui soit attribué pour les épreuves du Championnat de CORSE par email à LMRC.

2 - 3 / Conditions d'engagement / Toutes Catégories.

Le Délégué valide les inscriptions. Le nombre maximum d'engagés, toutes licences et toutes Ligues confondues sera limité au nombre prévu sur le rapport d'homologation. La date et l'heure d'inscription seront présent en compte pour l'engagement, ou non, du pilote. Une fois le nombre

atteint, le Délégué ne pourra accepter la demande d'un pilote, qu'en qualité de "réserviste", sans pouvoir lui assurer une place pour les manches. Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

ART 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

Tout pilote devra être passé aux contrôles administratif et technique pour pouvoir participer à l'épreuve.

3 - 1 / Catégorie 65 Compétition

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (10 mn), 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs (10 mn), puis 2 manches de 12 minutes + 1T. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la grille pour les 2 manches.

3 - 2 / Catégorie 85 Compétition

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (10 mn), 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs (10 mn), puis 2 manches de 15 minutes + 1T. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la grille pour les 2 manches.

3 - 3 / Catégories Juniors, MX2, MX1, Vétérans.

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (10 mn), 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs (10 mn), puis 2 manches de 18 minutes + 1T. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la grille pour les 2 manches. Particularité pour ces catégories : Au cas où le nombre de pilotes dans une catégorie est insuffisant (- de 10 Pilotes) pour présenter au public un spectacle honorable, 2 catégories seront regroupées en une. Cependant, un classement séparé sera établi suivant la grille traditionnelle.

Attention : Les essais chronométrés qualificatifs sont obligatoire, le pilote n'ayant pas effectué un tour chronométrés ne pourra pas prendre le départ des manches.

3 - 6 / Horaires

Pour un bon déroulement des épreuves, un plan de journée a été établi pour guider les Clubs Organisateurs.

Cas d'une épreuve de Championnat de CORSE seule :

Plan de journée

ESSAIS/QUALIFICATIONS

Veille de la manifestation.

16h00-19h00 Contrôles administratif et technique

Jour de la manifestation.

7h00-08h15 Contrôles administratif et technique

08h30 Jury

08h45 – 08h55 = Essais Libres MX 1 + Vétérans 10 min

09h00 – 09h10 = Essais Libres 50 + 65 Compétition 10 min

09h15 – 09h25 = Essais Libres 85 Compétition 10 min

09h30 – 09h40 = Essais Libres Juniors 10min

09h45-09h55 = Essais Libres MX 2 10 min

10h00 – 10h10 = Essais Chronométrés MX 1 +Vétérans 10 min

10h15 – 10h25 = Essais Chronométrés 50 + 65 Compétition 10 min

10h30 – 10h40 = Essais Chronométrés 85 Compétition 10 min

10h45 – 10h55 = Essais Chronométrés Juniors 10 min

11h00 - 11h10 = Essais Chronométrés MX2 10 min

COURSES

11h15 – 11h40 = 1^{ère} manche Vétérans 18 min + 1T

11h45 – 12h00 = 1^{ère} manche 50 + 65 Compétition 12 min + 1T

12h05 – 12h25 = 1^{ère} manche 85 Compétition 15 min + 1T

12h30 – 13h15 Repas

13h30 – 13h55 = 1^{ère} manche MX 1 + Juniors 18 min + 1T

14h00 – 14h25 = 1^{ère} manche MX 2 18 min + 1T

14h30 – 14h55 = 2^{ème} manche Vétérans 18 min + 1T

15h00 – 15h15 = 2^{ème} manche 50/ 65 Compétition 12 min + 1T

15h20 – 15h40 = 2^{ème} manche 85 Compétition 15 min + 1T

15h45 – 16h10 = 2^{ème} manche MX 1 + Juniors 18 min + 1T

16h15 – 16h40 = 2^{ème} manche MX 2 18 min + 1T

16h50 Jury

17h15 PODIUM / RECOMPENSES

Pour rappel : Pour toutes les catégories, au cas où le nombre de pilotes serait insuffisant (- de 10 pilotes dans une catégorie) 2 catégories seront réunies en un seul plateau. Le jury procédera alors à la mise en place de nouveaux horaires.

3 - 6 / Changement de Catégorie

Un changement de catégorie exceptionnel (si justifié 1 fois maximum dans l'année) pourra être accepté en cours de saison après que le pilote en ait fait la demande auprès de la Commission de Motocross et / ou du Délégué au moins 10 jours avant l'épreuve et ait obtenu leurs accords.

Note : il perdra alors le bénéfice de ses points acquis précédemment et sera considéré comme recommençant un autre Championnat.

ART 4 : CLASSEMENTS

4 - 1/ Barème

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue (50 Compétition /65 Compétition / 85 Compétition / Juniors / MX2 / MX1 / Vétérans Argent et Or). Les points attribués par manche sont :

1er 25 Pts	5ème 16 Pts	9ème 12 Pts	13ème 8 Pts	17ème 4 Pts
2ème 22 Pts	6ème 15 Pts	10ème 11 Pts	14ème 7 Pts	18ème 3 Pts
3ème 20 Pts	7ème 14 Pts	11ème 10 Pts	15ème 6 Pts	19ème 2 Pts
4ème 18 Pts	8ème 13 Pts	12ème 9 Pts	16ème 5 Pts	20ème 1 Pts

Pour être classé dans une manche, le pilote devra avoir franchi le drapeau à damiers (dans les 5 minutes maximum après l'arrivée du premier).

Rappel : seuls les pilotes licenciés dans un club de CORSE, peuvent prétendre à marquer des points en Championnat.

4 - 2 / Classement d'une épreuve

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex æquo.

4 - 3 / Classement du Championnat

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

Attention : Pour être classés en fin de championnat, le pilote devra avoir participé à au moins 50% des épreuves.

4 - 4 / Report de point

Conformément au règlement général motocross, les pilotes participant à un championnat de France ou d'Europe ou sélectionnée en équipe national (même discipline, même catégorie) le même jour qu'une épreuve du championnat de ligue pourront reporter les points marqués sur le championnat de ligue.

Attention : le report de point en fin de championnat n'aura lieu uniquement si le pilote a participé à plus de 50 % des épreuves du championnat, de la manière suivante, une moyenne des points marqués par le pilote lors des épreuves ou il est présent sera reporté sur chaque épreuve ou il est absent sur le championnat de ligue.

Le report sera calculé avant la dernière épreuve du championnat.

ART 5 : RECOMPENSES LORS D'UNE MANIFESTATION

5 - 1 / Récompenses

Les Clubs Organisateur récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, dans les catégories suivantes :

- 50 Compétition
- 65 Compétition
- 85 Compétition Minime
- 85 Compétition Cadet
- Junior 125 /2t
- MX 2
- MX 1
- Vétérans
- Féminine dans chaque catégorie

L'Organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ART 6 : DISCIPLINE, CONTROLE TECHNIQUE ET CHANGEMENT DE MACHINE

6 - 1 / Comportement

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct.

Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateur, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve.

Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

6 - 2 / Communication, arrêt

Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par les Officiels de l'épreuve).

6 - 3 / Contrôle Technique

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote) participant aux épreuves du Championnat de CORSE devront être contrôlées, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. La protection dorsale est Obligatoire et doit être présentée lors de ce contrôle.

6 - 4 / Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique. Le Changement ne sera accepté que si la machine de remplacement reste de la même cylindrée que celle utilisée précédemment.

6 - 5 / Plaques

Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au Règlement Technique FFM :

- 65 Compétition plaque BLEUE/numéros
- 85 Compétition plaque BLANCHE/numéros NOIRS
- Juniors plaque NOIRE/numéros BLANCS
- MX 2 plaque NOIRE/numéros BLANCS
- MX 1 plaque BLANCHE/numéros NOIRS
- Vétérans suivant la classe de la machine :
 - 125 2t / 2504t plaque NOIRE/numéros BLANCS
 - 250 2t/ 450 4t plaque BLANCHE/numéros Noire

6 - 6 / Obligation de participation

Tout pilote engagé à une épreuve du Championnat de CORSE doit obligatoirement y participer, à l'exclusion de toute autre épreuve. Sauf Championnat de France et sélection régionale ou nationale.

ART-7 : RECLAMATIONS

7 - 1 / Procédure

Les réclamations devront être formulées par écrit, accompagnées d'un chèque de 75€ libellé à l'ordre de la LMRC et adressés au Directeur de Course de l'épreuve. Délais :

- dans les trente minutes qui suivent l'affichage des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée

- ou aussitôt après le Contrôle Technique.

S'ajoutera un chèque de 75€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 150€ pour un moteur 4T.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

ART-8 : SELECTION REGIONALE

8- 1 / : La sélection sera établie par les Membres de la Commission pour chaque manifestation où la Ligue de CORSE est représentée. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par courrier, si possible deux mois avant la date de l'épreuve. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui sera à retourner au Délégué ou au Président de la Commission dans les plus brefs délais. La sélection sera proposée au président de ligue pour validation.

8 – 2 / : Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue de CORSE dans une épreuve nationale est tenu d'y participer. (Sanctions possibles)

8 – 3 / La sélection sera établie de la façon suivante :

- Résultat des pilotes dans les différents Championnats Europe, France, Ligue de Motocross
- Etat de forme du pilote
- Esprit d'équipe et comportement du pilote et de ces accompagnateurs.

ART- 9 : LES OFFICIELS

9 - 1 / Désignation des Officiels

Le Délégué sera désigné par la Commission de Motocross pour officier à chaque épreuve du Championnat de Ligue. Le Délégué du Championnat de Motocross 2018 est :

Monsieur Vincent DUSSOLLIER, Lieu-dit ACCITAJA 20213 FOLELLI- 06 01 47 04 74 –
vincent.lmrc@orange.fr

Les Commissaires Techniques et l'équipe de Chronométrage seront désignés par leurs Responsables respectifs.

9 - 2 / Les Missions du Délégué

Le Délégué (détenteur d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Président du Jury avec deux Commissaires Sportifs. Son rôle est de :

- Conseiller les organisateurs
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Veiller à l'application du Règlement
- Vérifier l'établissement des Classements

Il établira un Rapport de Délégation qu'il transmettra, dans les plus brefs délais, au Président de la Commission.

ART - 10 CLAUSES PARTICULIERES

10 – 1 / Retour à la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre), pour toute reprise de la compétition, le pilote devra fournir un certificat de consolidation. Dans le cas contraire, sa participation lui sera refusée.

10 – 2 / Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation d'une épreuve, le club organisateur est tenu de rembourser les droits D'engagements versés par les pilotes. Toutefois le montant des frais administratif et financier sera retenu.

Le remboursement sera donc de 70 € - 3 € Soit 67 €

10 – 3 / Obligation des Clubs

Tout Club, Organisateur d'une épreuve du Championnat de Corse de Motocross, se doit de respecter le Cahier des Charges mis en place (Annexe 1)

10 – 4 / Dépôt d'autorisation de compétition

Chaque Club Organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra transmettre son Règlement Particulier, ainsi qu'un horaire de l'épreuve, en vue de l'obtention du visa par la LMR CORSE Cette dernière fera suivre le dossier pour l'obtention du Visa Fédéral. Parallèlement à cela, le Club transmettra sa déclaration auprès de la sous-préfecture ou de la Préfecture. **Délais légaux : 2 mois minimum avant la date de la manifestation pour un circuit homologué.**

10 - 5 / Points non prévu

Pour tous points non prévus dans ce règlement, le règlement général Motocross s'applique.

10 – 6 / ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE SPORTIVE

Dans le but de former les jeunes pilotes aux pratiques de compétition, il peut être organisé des "activités de découverte sportive", selon les dispositions suivantes :

- Aucun Classement ne sera effectué
- Les machines autorisées sont de type éducatif en moto solo
- Les pilotes, âgés de 6 ans et plus, doivent avoir satisfait à un test défini par la fédération ayant reçu délégation du ministère chargé des sports pour l'organisation du sport motocycliste,
- Les pilotes doivent porter les équipements définis dans les RTS de la discipline concernée,
- Il est interdit de faire participer simultanément des motocycles solos avec des véhicules à 3 ou 4 roues,
- La ligne droite de départ et le circuit ou le parcours doivent être modifiés, si nécessaire, pour les adapter aux machines et au niveau des pilotes,
- Les "activités de découverte sportive" doivent être organisées au cours de séries spécifiques d'une durée de 10 minutes maximum, et encadrées par un éducateur sportif présent, tel que défini à l'article 4 des RTS éducatif
- Le nombre de séance "d'activités de découverte sportive" est limité à 2 par jour avec 1 heure de repos entre chaque séance,
- Le départ s'effectue devant la grille,